

Inauguration du réaménagement de la **Cour de récréation** de l'école **élémentaire des Cèdres**



DOSSIER DE PRESSE

Mardi 17 septembre 2024

Le mot des élus



Emmanuel ALONSO,
Maire d'Aureilhan

Cette réalisation exemplaire part d'une situation qui ne l'était pas, aussi inattendue que contrainte. La Ville a eu comme ambition de la transformer à la fois en opportunité, mais également en laboratoire préfigurant ce qui pourrait être mis en place pour les autres cours d'écoles d'Aureilhan dans les années à venir. Ce chantier va dans le sens vertueux que nous prônons au quotidien, articulé autour du triptyque désimperméabilisation-végétalisation-confort thermique. Qu'il s'agisse de l'installation de nouveaux jeux, de la plantation de feuillus près des façades afin d'améliorer le confort des bâtiments, ou bien encore de la mise en valeur de ce cèdre remarquable qui reste dans le parc arboré de l'école : tout a été fait afin que ce soit exemplaire pour les enfants, l'environnement et nos bâtiments. Un bel exemple d'agilité, de réflexion et d'opérationnalité. Cet engagement qualitatif implique la mise en place d'une gestion budgétaire rigoureuse et la définition de priorités afin de dégager un programme pluriannuel de travaux. C'est tout le sens du travail que nous réalisons au quotidien avec l'ensemble des Services d'Aureilhan afin d'établir une programmation d'investissements sur plusieurs années, capable à la fois de budgéter des projets clairement identifiés, mais aussi de faire face à des situations inattendues et urgentes.



Virginie FAVERON,
Maire-adjointe en
charge de l'Éducation

L'objectif de ce projet était un chantier à mener tambours battants pendant l'été afin de limiter l'impact des travaux, avec une livraison pour la rentrée scolaire. C'est chose faite, avec un respect scrupuleux du calendrier et du cahier des charges. Ce projet ambitieux et innovant est en lien avec les enjeux actuels, car il s'attache à répondre aux besoins des élèves et de l'équipe pédagogique, permet d'impulser une mutation afin de s'adapter au changement climatique, pour enfin tendre vers un retour de la nature au sein de la cour. Ainsi, il permet de supprimer une surface imperméabilisée de 1 590 m² et d'améliorer les activités proposées aux élèves. Que du positif ! Un grand bravo à l'ensemble de la communauté éducative pour son appui et sa compréhension, ainsi qu'aux Services Techniques Municipaux qui ont pensé et conçu ce projet.

3 principes forts :

1. Répondre aux besoins des élèves et de l'équipe pédagogique.
2. Tendre vers un retour de la nature au sein de la cour.
3. Impulser une mutation et s'adapter au changement climatique.

Objectifs atteints et à venir (dès l'automne) :

- Employer des matériaux à réfléchissement élevé pour limiter les montées de températures et l'emménagement de chaleur.
- Gérer les eaux de pluies sur le site avec une infiltration directe ou orientée vers les plantations.
- Apporter des jeux différents, simples et modernes avec peu d'entretien.
- Créer un espace à entretien restreint.
- Apporter un cadre végétalisé, notamment avec la création d'îlots de fraîcheur.
- Répondre au confort d'été dans les bâtiments avec la plantation et l'engazonnement en pied de bâtiment.

Le projet proposé est caractérisé par 3 étapes distinctes :

Été 2024

Réalisation de travaux de reprise de la cour comprenant la fourniture, pose des jeux et engazonnement par les Services Techniques de la Ville. Cette intervention s'est déroulée à l'été 2024 et représente un investissement inférieur à 100 000 euros HT.

Rentrée scolaire

Ouverture de la cour réaménagée pour les élèves.

Automne 2024

Plantation d'arbres complémentaires.

Ce projet ambitieux permet de supprimer une surface imperméabilisée de 1 590 m² à l'école élémentaire des Cèdres et d'améliorer les activités proposées aux élèves.

Travaux

AVANT



PENDANT



APRÈS



Plan de financement

Montant total de l'investissement : 115 126 € TTC



Subvention
Etat :
22 898 €
(19,9%)



Subvention
Région :
demande
en cours



Subvention
Agence de l'eau
Adour-Garonne :
25 271 € (22%)



Subvention Communauté
d'Agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées :
12 219 €
(10,6%)



Autofinancement :
54 738 € (47,5%)

Place au jeu pour les enfants

AVANT



APRÈS



Contact presse :

Marie TOCABEN, Chargée de communication
marie.tocaben@ville-aureilhan.fr